



## COMMUNE DE PUYBRUN

### Procès-verbal de la séance du 15 avril 2025

Le mardi 15 avril 2025 à 18 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK.

**Secrétaire de la séance :** Delphine MEILHAC

**Présents :** Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

**Représentés :** Catherine GAUTHIER KUPCZAK représentée par Dominique MOURLON

**Absents et excusés :** Julien MAURIE

#### Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2025
- Vote des budgets : EAU – ASSAINISSEMENT – COMMUNE
- Désignation de 3 jurés d'assises pour l'année 2026
- Demande de subvention « Chambre des Métiers » : 2 apprentis
- Convention pour la création d'un groupement de commandes à LOT NUMERIQUE
- Questions et Informations diverses

La séance est ouverte à 18h10

#### I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2025

Le procès-verbal du Conseil du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### II - Vote des Budgets : COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT

### COMMUNE

Dépenses :	Recettes :
<b>Section de fonctionnement</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Charges de gestion générale 112 025,00€</li><li>○ Charges de personnel et frais assimilés 327 100,00€</li><li>○ Atténuations de produits 55 424,42€</li><li>○ Charges de gestion courante 200 401,00€</li><li>○ Charges financières (intérêts emprunts en cours + nouvel emprunt) 7621,02€</li><li>○ Amortissement 63 368,14€</li><li>○ Virement à la section d'investissement 174 359,72€</li></ul> <p>=&gt;Le budget global en <b>dépenses</b> de la section de fonctionnement s'élève à <b>940 299,30€</b></p>	<p>Les recettes sont évaluées à : <b>700 133,88 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Atténuation des charges 18 000,00€</li><li>○ Produits des ventes 51 200,00€</li><li>○ Impôts et taxes 538 222,00€</li><li>○ Dotations et participation 73 522,88€</li><li>○ Autres produits de gestion courante 18 689,00€</li><li>○ Produits exceptionnels 500,00€</li></ul> <p>+ Excédent de fonctionnement reporté de <b>240 165,42 €</b></p> <p>=&gt; Soit un total de <b>940 299,30€</b></p>
<b>Section d'investissement</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Dépenses d'investissement 356 103,93 €</li><li>○ Restes à réaliser 55 486,80 €</li><li>○ Solde d'exécution 30 860,68 €</li></ul> <p>=&gt; Soit un total de <b>442 451,41 €</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Recettes d'investissement 83 144,21 €</li><li>○ Excédent de fonctionnement : 86 347,48</li><li>○ Produit de cession d'immobilisation 98 600,00 €</li><li>○ Virement de la section de fonctionnement 174 359,72€</li></ul> <p>=&gt; Soit un total de <b>442 451,41 €</b></p>

Le budget soumis au vote a été approuvé : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

**DELIBERATION****Budget primitif - PUYBRUN 2025 (N° DE\_017\_2025)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune PUYBRUN,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :****ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune PUYBRUN pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 382 750,71**

**En dépenses à la somme de : 1 382 750,71**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	112 025
012	Charges de personnel, frais assimilés	327 100
014	Atténuations de produits	55 424,42
042	Section à section	237 727,86
65	Autres charges de gestion courante	200 401
66	Charges financières	7 621,02
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>940 299,3</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	240 165,42
013	Atténuations de charges	18 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 200
731	Fiscalité locale	538 222
74	Dotations et participations	73 522,88
75	Autres produits de gestion courante	18 689
77	Produits spécifiques	500
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>940 299,3</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	44 946,98
001	Solde d'exécution section investissement	30 860,68
114	VOIRIE	12 000
115	ACQUISITIONS	7 000
136	ECOLE	3 000
144	BATIMENTS COMMUNAUX	37 200
153	AGENCE POSTALE ET BIBLIOTH	500
155	EXTENSION RESEAUX	15 420
156	AMELIORATION RESEAUX PLUVIAL BASSIN	291 523,75
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>442 451,41</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	106 123,55
024	Produits des cessions d'immobilisations	98 600
040	Section à section	237 727,86
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>442 451,41</b>

**Délibération : adoptée****EAU**

Dépenses :	Recettes :
<b>Section de fonctionnement</b>	
o Dépenses de fonctionnement : <b>178 820.41€</b>	o Recette de fonctionnement : 98 902.62€ o Excédent de fonctionnement reporté de 79 918.06 € => soit un total de : <b>178 820.41€</b>
<b>Section d'investissement</b>	
o Dépenses d'investissement 106 869.67€ o Reste à réaliser 1058.83€ => Soit un total de <b>107 928.50€</b>	o Recettes d'investissement : 104 659.26 € o Solde d'exécution 3269.24 € => Soit un total de <b>107 928.50€</b>

Le budget soumis au vote a été approuvé : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

**DELIBERATION****Budget primitif - SERVICE EAU DE PUYBRUN 2025 (N° DE\_019\_2025)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE EAU DE PUYBRUN,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :****ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE PUYBRUN pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 286 748,91**

**En dépenses à la somme de : 286 748,91**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	10 650
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
014	Atténuations de produits	24 000
022	Dépenses imprévues	2 400
042	Section à section	95 497,23
65	Autres charges de gestion courante	29 500
66	Charges financières	1 103,83
67	Charges exceptionnelles	500
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	169,35
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>178 820,41</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	79 918,06
042	Section à section	2 574,53
70	Ventes produits fabriqués, prestations	96 200
75	Autres produits de gestion courante	127,82
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>178 820,41</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	4 991,5
040	Section à section	2 574,53
19	Amélioration réseau	98 362,47
20	Créations de branchement	2 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>107 928,5</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	9 162,03
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	3 269,24
040	Section à section	95 497,23
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>107 928,5</b>

**Délibération : adoptée**

**ASSAINISSEMENT**

Dépenses :	Recettes :
<b>Section de fonctionnement</b>	
o Dépenses de fonctionnement : <b>74 406.71 €</b>	o Recettes de fonctionnement : <b>71 027.08</b> o Excédent de fonctionnement reporté de 3379.63 € => soit un total de : <b>74 406.71 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
o Dépenses d'investissement 9 971.00 € o Reste à réaliser 20 500.00 € o Solde d'exécution négatif 20 793.38 € => Soit un total de <b>51 264.38 €</b>	o Recettes d'investissement : 51 264,38 € => Soit un total de <b>51 264.38 €</b>

Le budget soumis au vote a été approuvé : Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0

**DELIBERATION**

**Budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN 2025 (N° DE\_018\_2025)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE PUYBRUN pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 125 671,09

En dépenses à la somme de : 125 671,09

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	42 470,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000
014	Atténuations de produits	4 000
042	Section à section	9 971
65	Autres charges de gestion courante	2 100
67	Charges exceptionnelles	600
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	264,73
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>74 406,71</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 379,63
042	Section à section	3 027,08
70	Ventes produits fabriqués, prestations	68 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>74 406,71</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	20 793,38
040	Section à section	3 027,08
12	Amélioration réseau	26 443,92
13	Aménagement station épuration	0
18	Créations de branchement	1 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 264,38</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	41 293,38
040	Section à section	9 971
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 264,38</b>

**Délibération : adoptée**

### 3 – Désignation de 3 jurés d'assises pour l'année 2026

Lors de cette réunion du Conseil Municipal, il a été procédé au tirage au sort des 3 jurés d'assises pour l'année 2026.

### 4 – Demande de subvention « chambre des Métiers » : 2 apprentis

La demande de subvention « chambre des Métiers » a été accordée pour 2 apprentis pour un montant de 160 euros.

### 5 – Convention pour la création d'un groupement de commande à LOT NUMERIQUE

La convention pour la création d'un groupement de commande à LOT NUMERIQUE vise à permettre l'accès Internet grâce à la présence du WIFI Public Lotois sur la commune. Convention renouvelée.

## DÉLIBÉRATION

### Groupement de commandes WIFI TERRITORIAL (N° DE\_016\_2025)

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de 100 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Les bornes achetées par le syndicat ont été mises à disposition des communes qui en sont équipées.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique, qui favorise le numérique responsable, le WIFI consommant jusqu'à dix fois moins d'énergie que la 4G et moins de données mobiles.

Afin de poursuivre l'exploitation du réseau des bornes existantes, et avoir la possibilité d'installer de nouvelles bornes, il est nécessaire de lancer un nouveau groupement de commandes pour la période 2026-2029.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat Lot Numérique, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte de ses membres. Le groupement sera constitué du syndicat Lot Numérique, du Département, des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que de nouvelles communes intéressées qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Pour rejoindre le groupement, chaque collectivité doit approuver par délibération la signature de la convention constitutive du groupement.

Une fois la convention signée par toutes les collectivités membres du groupement, le syndicat Lot Numérique lancera un nouveau marché afin de sélectionner un opérateur pour la période 2026-2029.

Les collectivités pourront souscrire, auprès de l'opérateur retenu, un abonnement effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les prix devraient être avantageux grâce au groupement de commandes. Il sera également possible d'acquérir et d'installer de nouvelles bornes ; ces nouvelles bornes seront à la charge des collectivités qui souhaitent s'équiper.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle que jointe en annexe ;
- d'autoriser le maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

### Résumé :

Le syndicat Lot Numérique propose de mettre en place nouveau un groupement de commandes WIFI territorial avec les communes et le Département afin de poursuivre l'exploitation du réseau des bornes existantes. Il sera également possible d'installer de nouvelles bornes dans le cadre de ce groupement.

**Délibération : adoptée**

**a) Aménagement rue du Pont & sortie de Puybrun**

Une réflexion a été engagée concernant l'installation de coussins berlinois. Ces dispositifs de sécurité routière seraient placés au niveau de la rue du Pont et à la sortie de Puybrun. L'objectif de cette initiative est de limiter la vitesse des véhicules et d'améliorer la sécurité des piétons et des résidents.

**DELIBERATION**

***Sécurité routière réaménagement du bourg demande de subvention au titre des Amendes de Police (N° DE\_020\_2025)***

*Madame le maire rappelle à son conseil municipal la décision prise en amont de sécuriser la commune avec le projet de réaménagement de certaines rues avec la pose de nouvelles structures et de signalisations conformément aux exigences de la sécurité routière.*

*Nous avons dû installer de nouveaux ralentisseurs et panneaux afin d'augmenter la sécurité dans certaines rues, notamment celles des piétons.*

*Des sens de priorité ont été instaurés ainsi que la signalisation de rétrécissement de rue.*

*Le montant total de l'opération s'élève à 3 314 € HT, soit 3 977 € € TTC.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Madame le maire de demander à Monsieur le Président du département une aide d'au moins 80% dans la mesure du possible pour financer ces travaux au titre des Amendes de Police.*

**Délibération : adoptée**

**b) Devis pour remplacer les « jeux » du parc (à côté de la crèche)**

Un devis de l'entreprise JPP a été reçu pour un montant de 3 400 € TTC. Il comprend une bascule à ressort et un portique double balançoires (balançoire et balançoire chaise enfant). Cette rénovation vise à offrir aux enfants de notre commune des équipements de jeux plus modernes.

**c) Aménagement Place du col**

Deux entreprises ont été sollicitées pour un embellissement paysager de la place du Col. À ce jour, seule l'entreprise de M. David JAMMES (Florasphère) a répondu. Elle propose un aménagement comprenant diverses plantes telles que du romarin, de la lavande, de la sauge, ainsi qu'un paillage et un entourage en métal, pour un montant total de 4 488,85 € TTC.

**d) Information budget Cauvaldor**

Le budget principal 2025 s'équilibre à 35 841 971.65 € en fonctionnement et 23 543 165.53 € en investissement. En tenant compte des budgets annexes, le budget consolidé de Cauvaldor atteint 84.5 millions d'euros, dont 52 millions en fonctionnement et 32.5 millions en investissement

**e) Diplôme d'honneur porte drapeau**

Hautement symbolique, la mission de porte-drapeau est de rendre hommage, au nom de la nation française, aux combattants et aux disparus. Nous avons eu le plaisir de remettre officiellement le diplôme d'honneur de porte-drapeau à Fabrice MOUNAL et Michel FERNANDEZ, tous deux bénévoles engagés lors des manifestations patriotiques. Nous les remercions pour leur engagement au sein de notre commune.

**f) Course cycliste**

La traditionnelle course de cyclistes aura lieu cette année le 28 juin.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h49**

Pascale CIEPLAK  
Président de séance

Delphine MEILHAC  
Secrétaire de séance